

Contrat de prêt

entre

*BNI PLATEAU RUE DES BANQUES,
24 BP 24 ABIDJAN 24*

ci-après dénommé prêteur

et

*IT CENTREX,
26 BP 26 Cocody 26*

ci-après dénommé emprunteur

1. Montant et but du prêt

Le prêteur accorde à l'emprunteur un prêt d'un montant de XOF dix millions.

2. Obligation mutuelle

Le montant du prêt est exigible au terme du contrat, pour autant que l'emprunteur ait valablement fait le nécessaire concernant la sûreté du prêt convenue au point 4 ci-dessous. L'emprunteur est tenu de rembourser au prêteur, à l'échéance du contrat, le montant reçu.

Variante :

Le montant du prêt est exigible au 21/07/2017, pour autant que l'emprunteur ait valablement fait le nécessaire concernant la sûreté du prêt convenue au point 4 ci-dessous. L'emprunteur est tenu de rembourser au prêteur, à l'échéance du contrat, le montant reçu.

3. Sûreté

La garantie du prêt est réalisée dans le cadre d'un/e convention/contrat de garantie existant/e ou futur/e conclu/e avec le prêteur.

4. Remboursement

4.1 Echéance/exigibilité de l'entier du prêt

Le prêt a une durée de 5 mois dès le \${DemDat17}.

5. Dispositions finales

5.1 Droit en vigueur et for juridique

Le droit ivoirien est applicable au présent contrat.

Le for juridique pour toute réclamation relative au présent contrat est celui du siège du créancier.

5.2 Exemplaires dressés et signature

Chaque partie reçoit un exemplaire du présent contrat. Toutes les dispositions antérieures sont remplacées.

Lieu, date

Signature (prêteur)

(Variante : par la présente Je confirme avoir reçu le montant du prêt)

Lieu, date

Signature (emprunteur)